

# SEANCE DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION L'an deux mil seize, le  
24.11.2016

JEUDI 1er DECEMBRE 2016 à 20H30

DATE D'AFFICHAGE  
02.12.2016

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de son Maire, Alain MARTINET :

NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 25

Secrétaire de séance  
K. MALLARD

ETAIENTS PRESENTS :

M.M. MARTINET. CHALANDON. DARGES.

BURBANT.

Mmes. BAY. BOIGEOL

Mmes BERAUD. CHAMBON. FALCO. FELIX. JOUSSE. PASSAS.

MALLARD TRULLARD

M.M. CARRET. CHARRIN. EGIDIO. GILLET. LAGRANGE. OUDEYER.

RENAULT. SZOSTEK

ETAIENT EXCUSEES :

Mr DEBIESSE

Mme AULAS

Mme DEBARD ayant donné procuration à Mme MALLARD

Mme JAGER ayant donné procuration à Mme TRULLARD

Mr JOLY ayant donné procuration à Mme BERAUD

---

Madame Karine MALLARD est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 20 octobre 2016 qui a été adressé à tous les Conseillers Municipaux est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Les Membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

---

## **DOSSIER 16/47 : ADOPTION DE LA DECLARATION DE PROJET DE CREATION D'UNE CASERNE DE POMPIERS INTERCOMMUNALE EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de création d'une nouvelle caserne de pompiers intercommunale qui va être créée sur la Commune. Pour cela il est nécessaire de mettre en compatibilité le Plan d'Occupation des Sols de la Commune afin de rendre la zone d'installation de la future caserne constructible pour ce projet.

Il rappelle que cette déclaration de projet est d'intérêt général puisqu'elle permettra le regroupement des casernes de Chazay d'Azergues, de Morancé, de Lozanne et de Charnay et Alix et qu'elle permettra, à travers une standardisation et une uniformisation des procédures, d'en améliorer le fonctionnement et, grâce à la mutualisations des moyens humains et matériels, d'améliorer également la disponibilité des pompiers volontaires.

Il rappelle également qu'une enquête publique a eu lieu du 26 septembre 2016 au 26 octobre 2016 inclus qui a abouti à un avis favorable du Commissaire Enquêteur sur ce projet assorti d'une réserve sur la limitation de vitesse devant la sortie de la future caserne, réserve qui a été prise en compte par courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental. Le panneau d'agglomération sera donc déplacé et la future caserne comprise en son sein. La vitesse sera donc limitée à 50km/h.

Le projet est donc prêt à être approuvé conformément à l'article L123-14-2 du code de l'urbanisme.

Aussi, après délibération et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal :

- DECIDENT d'approuver la déclaration de projet telle que présentée.
- DISENT que le Plan d'Occupation des Sols de la Commune est modifié tel que prévu dans le présent projet.

---

**DOSSIER 16/48 : REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : APPROBATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL DE LA COMMUNE**

Monsieur Yves Chalandon adjoint en charge des affaires scolaires et de la petite enfance présente le Projet Educatif Territorial (PEDT) qui reprend le précédent déjà mis en place sur la Commune.

Ce PEDT ne diffère en rien de celui mis en place l'année précédente et les horaires comme les activités restent les mêmes.

Aussi, après délibération, les Membres du Conseil Municipal, et à l'unanimité :

- APPROUVENT les propositions contenues dans le Projet Educatif Territorial de la Commune ;
- AUTORISENT Monsieur le Maire à soumettre cette proposition à Monsieur le Directeur Académique des Services de L'Education Nationale et à la Caisse d'Allocation Familiale du Rhône.

---

**DOSSIER 16/49 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ECOLE PRIMAIRE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDENT de voter une subvention pour l'année 2016 à l'école primaire Jules Verne afin de permettre la réservation et la mise en place de la sortie scolaire de fin d'année pour les classes de CM2.
- DECIDENT d'octroyer une subvention d'un montant de 4 000,00 euros pour l'année 2016,
- DISENT que la dépense sera imputée à l'article 6574 du budget 2016

---

**DOSSIER 16/50 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES ASSISTANTES MATERNELLES DE CHAZAY D'AZERGUES**

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDENT de voter une subvention pour l'année 2016 à l'association des assistantes maternelles de Chazay d'Azergues afin de permettre à cette association de financer son spectacle de fin d'année.
  - DECIDENT d'octroyer une subvention d'un montant de 250 euros pour l'année 2016,
  - DISENT que la dépense sera imputée à l'article 6574 du budget 2016
-

## DOSSIER 16/51 : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF EN 2017.

Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement qui seront inscrites au budget primitif dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (déduction faite du remboursement en capital de la dette). Le montant et l'affectation des crédits ainsi utilisés doivent être précisés.

Selon l'article L. 1612-1 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces derniers sont alors inscrits au budget primitif lors de son adoption. Ils peuvent ne pas l'être si le conseil municipal décide de ne pas réaliser l'opération.

Le montant et la destination des crédits d'investissement susceptibles d'être utilisés avant le vote du budget primitif 2017 sont les suivants :

### Recettes

#### Dépenses Budget Général

- chapitre 21, article 2128 – Autres aménagement de terrain : 50 000 euros,
- chapitre 21, article 2135 - Gros travaux imprévus : 150 000 euros,
- chapitre 21, article 2138 – Autres constructions : 200 000
- chapitre 21, article 2151 – Installation, matériel et outillage réseaux de voiries : 50 000 euros,

#### Dépenses Budget Immeubles

- chapitre 21, article 2135 - Gros travaux imprévus : 20 000 euros,

Aussi, après délibération, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité moins 3 voix contre concernant le budget immeuble :

- AUTORISENT Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement mentionnées ci-dessus pour l'exercice 2017 dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2016.

---

## DOSSIER 16/52 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Le budget primitif communal a été adopté lors de la séance du conseil municipal du 31 mars 2016. Aujourd'hui, il apparaît nécessaire d'apporter quelques modifications à cette prévision afin d'ajuster le budget de fonctionnement et d'investissement pour le budget principal et le budget immeuble.

## **BUDGET PRINCIPAL**

### **Recettes de fonctionnement**

<i>Chapitre</i>	<b>Article</b>	<b>Fonction</b>	Objet	<b>DM n°</b>
Opérations				
042	722	01	Travaux en régie	3 350,00
64	6419	01	Remboursement sur rémunération	19 000,00
			<b>Sous-total</b>	<b>22 350,00</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>22 350,00</b>

**Dépenses de fonctionnement**

Chapitre	Article	Fonction	Objet	DM n°
Opérations				
011	60632	01	Fourniture d'équipements	3 350,00
012	64131	01	Rémunérations	35 000,00
023	023	01	Virement à la section d'investissement	2 350,00
66	66111	01	Interets d'emprunts	- 18 350,00
			<b>Sous-total</b>	<b>22 350,00</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>22 350,00</b>

**Recettes d'investissement**

Chapitre	Article	Fonction	Objet	DM n°
Opérations				
021	021	01	Virement de la section de fonctionnement	2 350,00
024	024	01	Produits de cessions d'immobilisations	1 000,00
			<b>Sous-total</b>	<b>3 350,00</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>3 350,00</b>

**Dépenses d'investissement**

Chapitre	Article	Fonction	Objet	DM n°
Opérations				
040	2188	01	Autres immobilisations	3 350,00
21	2128 ENV16	01	Aménagements de terrains	3 736,00
21	2188 ENV 15	01	Aménagements de terrains	- 595,00
21	2113 ENV 12	01	Aménagements de terrains	- 141,00
21	2138 AIMMOB	01	Autres constructions	- 3 000,00
21	21578 MATVOI16	01	Matériel technique	880,00
21	21578 MATVOI15	01	Matériel technique	- 880,00
21	21578 SIG16	01	Matériel technique	619,00
21	21578 SIG15	01	Matériel technique	- 619,00
21				
			<b>Sous-total</b>	<b>3 350,00</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>3 350,00</b>

**BUDGET ANNEXE****Recettes de fonctionnement**

Chapitre	Article	Fonction	Objet	DM n°
Opérations				
			<b>Sous-total</b>	<b>0</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>

### Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Article	Fonction	Objet	DM n°
Opérations				
011	611	01	Contrats	- 52,00
67	673	01	Titre annulé exercice antérieur	52,00
			<b>Sous-total</b>	<b>0,00</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>

### Recettes d'investissement

Chapitre	Article	Fonction	Objet	DM n°
Opérations				
			<b>Sous-total</b>	<b>0,00</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>

### Dépenses d'investissement

Chapitre	Article	Fonction	Objet	DM n°
Opérations				
16	165	01	Remboursements dépôts de garantie	3 530,00
21	2135	01	Installations générales	- 3 530,00
			<b>Sous-total</b>	<b>0,00</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>

Aussi, après délibération et à l'unanimité moins 3 voix contre sur le budget annexe, les Membres du Conseil Municipal :

- APPROUVENT ces modifications budgétaires.

### DOSSIER 16/53 : DOSSIERS ELIGIBLES A LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2017 (D.E.T.R)

Monsieur Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le dossier d'avant-projet sommaire :

- Des travaux de Construction d'une Passerelle pour permettre la mise en sécurisation des piétons le long de la route reliant Chazay d'Azergues et Civrieux d'Azergues, dont l'accès peut être très dangereux pour les piétons et afin de permettre le respect des normes d'accessibilité pour un montant estimatif de 500 000 euros hors taxes payé par moitié par la Commune.
- Des travaux de Mise aux normes et réalisation d'un bâtiment de type plateau de stockage, nécessaire pour les activités des écoles et les services et afin de permettre le respect des nouvelles normes de sécurité et d'accessibilité pour un montant de 415 000 euros hors taxes.
- Des travaux de Mise en Sécurité du musée de la Commune, Bâtiment ancien classé et Patrimoine Communal, dont l'accès peut être dangereux pour le public pour un montant de 230 000 euros hors taxes.
- Des travaux de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de l'école primaire Jules Vernes pour un montant de 564 000 euros hors taxe

Il indique que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés au titre de la D.E.T.R. -Exercice 2017.

Aussi, après délibération et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal :

- SOLLICITENT une subvention au titre de la D.E.T.R – Exercice 2017 pour l'ensemble de ces projets,

---

### **DOSSIER 16/54 : PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL REGIONAL AUVERGNE – RHONE ALPES**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que le Conseil Régional Auvergne - Rhône Alpes propose de renouveler le partenariat liant aux communes de la Région grâce à un dispositif permettant le financement de projets contenus auparavant dans les Contrats de Développement Durable Rhône-Alpes.

Il convient donc de présenter les nouveaux projets de la Commune pour les intégrer au futur partenariat régional qui va voir le jour

Les projets suivants peuvent être proposés :

- Des travaux de Construction d'une Passerelle pour permettre la mise en sécurisation des piétons le long de la route reliant Chazay d'Azergues et Civrieux d'Azergues, dont l'accès peut être très dangereux pour les piétons et afin de permettre le respect des normes d'accessibilité pour un montant estimatif de 500 000 euros hors taxes payé par moitié par la Commune.
- Des travaux de Mise aux normes et réalisation d'un bâtiment de type plateau de stockage, nécessaire pour les activités des écoles et les services et afin de permettre le respect des nouvelles normes de sécurité et d'accessibilité pour un montant de 415 000 euros hors taxes.
- Des travaux de Mise en Sécurité du musée de la Commune, Bâtiment ancien classé et Patrimoine Communal, dont l'accès peut être dangereux pour le public pour un montant de 230 000 euros hors taxes.
- Des travaux de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de l'école primaire Jules Vernes pour un montant de 564 000 euros hors taxe

Aussi, après délibération, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité:

- ACCEPTENT que Monsieur le Maire présente les projets futurs au Conseil Régional Auvergne - Rhône Alpes en vue de la réalisation d'un partenariat sur la base des projets selon le tableau joint,
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer les appels à projets sur la base des projets présentés joints et tous documents y afférents.

---

### **INFORMATION**

Madame Pascale BAY fait le point sur le partenariat avec le Conseil Départemental du Rhône et sur les travaux du Collège de Chazay d'Azergues.

Monsieur le Maire fait le point sur la nouvelle caserne de pompiers.

Monsieur Yves CHALANDON fait le point sur le nouveau logiciel de gestion du restaurant scolaire.

Monsieur Michel BURBANT fait le point sur la Passerelle Emplois.

---

La séance est levée à 22h00.